

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE  
EN DATE 26 NOVEMBRE 2010**

**DATE DE CONVOCATION :** Le 22 novembre 2010

**PRESIDENT DE SEANCE :** M. BLONSKY Thomas

**ETAIENT PRESENTS :** M. BLONSKY Thomas, M. TEINTURIER Joël, Melle FONTAINE Céline, M. VANNIER André, Mme THIROUARD Annick, M.GALBY Claude, Mme CHALOIS Maryse

**ABSENTS :** Mme TESSIER Nelly pouvoir M. BLONSKY Thomas, M. DIONNET Jean pouvoir Melle FONTAINE Céline, M. AUBRY Laurent pouvoir Mme CHALOIS Maryse

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHALOIS Maryse

Après lecture du procès verbal de la séance du 08 octobre 2010 tous les membres ont signé au registre.

**DELIBERATION : 2010-63**

**OBJET: EMPRUNT de 157 000.00 Euros  
POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions bancaires du Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, sollicitées pour un emprunt de 157 000.00 euros pour l'exécution des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil.

Après comparaisons des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la **proposition du Crédit Mutuel**, (seul établissement bancaire à ne pas demander de frais de dossier ce qui a été le critère de sélection pour départager les offres sachant que les autres étaient également à 3.09 % mais, avec frais de dossier) pour l'établissement des contrats l'attribution d'un prêt à moyen terme de 157 000.00 Euros pour 15 ans, soit 180 mois au taux fixe de 3.09 % en échéances constantes trimestrielles. Sans Frais de dossier : 0 €. Le tableau d'amortissement est joint à la présente délibération.

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées..

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE  
EN DATE 26 NOVEMBRE 2010**

**DELIBERATION : 2010-64**

**OBJET : RECONDUCTION DU PLACEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reconduction du placement du compte à terme pour une durée de 12 mois.

**DELIBERATION 2010-65**

**OBJET : TARIFS SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de changer les tarifs des locations de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

- **location salle 1 journée du samedi matin 8h00 au dimanche matin 8h00**
- **150 €** si chauffage + 50 €
- **location salle 2 journées ou (samedi dimanche)**
- **200€** si chauffage + 70 €

**La location de la salle des fêtes sera gratuite pour les sociétés locales**, sauf en ce qui concerne les frais de chauffage qui seront réclamés aux associations locales pendant les mois d'hivers.

La salle devra être rendue propre : tous les équipements de la cuisine (four réfrigérateur, bacs à vaisselle etc...) les toilettes et lavabos devront être nettoyés, les carrelages passés à la serpillère et le parquet de la salle balayé. Le contenu des poubelles sera également vidé et placé dans un container extérieur prévu à cet usage.

En cas d'insuffisance de nettoyage, il sera demandé au locataire ou à l'association locale un nettoyage complémentaire. En cas de refus : 100 € de frais de nettoyage seront facturés.

La location journée débute du samedi matin 8h00 jusqu'au dimanche matin 8 heures.

**DELIBERATION : 2010-67**

**OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET 2010 A ALLOUER AUX  
COMPTABLES DU TRESOR**

Vu l'arrêté ministériel du 16 /12/ 83, considérant que le comptable du trésor procure à la collectivité, conseil, assistance budgétaire et comptable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux comptables du Trésor :

- Monsieur CHEVALLIER Patrick une indemnité de conseil dont le montant est fixé à 78.78 € soit 80 % du taux d'indemnité pour une gestion de 120 jours de l'année
- Monsieur GUIRAUD Alain une indemnité de conseil dont le montant est fixé à 188.05 € soit 80% du taux d'indemnité pour une gestion de 240 jours de l'année, avec une indemnité de budget de 30.49€.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE  
EN DATE 26 NOVEMBRE 2010**

**DELIBERATION : 2010-68**

**OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDIT**

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention la création d'un site internet avec pour prestataire la SARL 3W NET pour la fourniture et l'installation du logiciel d'administration d'un montant TTC de 4 186.00 €.

Pour le paiement de la facture de création et installation de logiciels, le conseil municipal décide d'un virement de crédit par la décision modificative ci jointe:

Compte 2031 frais d'étude - 4 190.00€ pour virer au compte 205 concessions brevets licences logiciels + 4 190.00€.

**DELIBERATION : 2010-69**

**OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'EPICERIE DE VILLAGE**

Suite à l'ouverture de l'épicerie de village et pour un meilleur suivi des opérations de caisse il est nécessaire de créer un budget annexe.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer à cet effet un budget annexe intitulé "épicerie de village" ce budget de type M14 ne sera pas assujéti à la TVA, il sollicite monsieur le percepteur pour qu'il soit attribué un numéro d'identification pour la création du budget.

**DELIBERATION 2010 -70**

**OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LES STAGIAIRES**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de verser une subvention à titre d'encouragement pour les stages effectués sur la commune dans le cadre de leur école d'apprentissage.

- 50.00 € à Céline TORTEY pour le stage de 10 jours effectué à la mairie et à l'épicerie de village,
- 50.00 € à Brandon MASSOT pour le stage de 10 jours effectué aux services techniques.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE  
EN DATE 26 NOVEMBRE 2010**

**DELIBERATION 2010 -71**

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de verser à l'article 6574 les subventions suivantes :

CLUB DU 3ème AGE : 400.00 €  
CLIQUE DE CHAPELLE ROYALE : 400.00 €

Conformément à l'article L 2131 du code des collectivités territoriales, les membres concernés ou ayant un lien de parenté avec un membre de l'une des associations n'ont pas participé au vote.

**DELIBERATION : 2010-72**

**OBJET : PENALITES DE RETARD AUX ENTREPRISES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite ne pas appliquer des pénalités de retard aux entreprises ayant œuvrées pour les travaux de réaménagement de l'agence postale communale et création d'un local commercial :

Lot 1 : MACONNERIE DU PERCHE  
Lot 2 : ENTREPRISE VIVET  
Lot 3 : ENTREPRISE LETOURNEUX  
Lot 4 : ENTREPRISE VIVET  
Lot 5 : ANTOINE INSTALLATION  
Lot 6 : ENTREPRISE MONTELEC  
Lot 7 : ENTREPRISE BOULLARD

Considérant que ce retard n'est pas imputable à une entreprise en particulier, mais qu'il découle des modifications dans les choix ou les travaux (avenants).

Séance levée 22h30